

## ZOOM SUR LA CRÉATION DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

VOLUME 1, NO 1  
12 MAI 2015

Le nouveau bulletin « Transfo » est entièrement dédié à la création du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et s'adresse à l'ensemble du personnel et des médecins. Par le biais de capsules d'information, plusieurs sujets seront abordés, tels que la présentation et la composition du CIUSSS et des nouvelles directions, les principaux chantiers de la transformation, de même que des points d'actualités. Le bulletin « Transfo » est également un relais de réponses aux questions et préoccupations rencontrées tout au long du processus de transformation. Ce bulletin sera publié deux fois par mois et sera disponible en version papier ou électronique sur le site intranet. Ce premier numéro porte sur les ressources humaines et chaque tirage aura sa propre thématique. Bonne lecture !

### Grands projets

- Ressources humaines
- Installations
- Partenariat
- Performance

### En chiffres...

Au total, notre CIUSSS compte 43 points de service répartis sur une superficie de 127 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent de plus de 2 000 stades olympiques !

14 125  
EMPLOYÉS

557  
CADRES

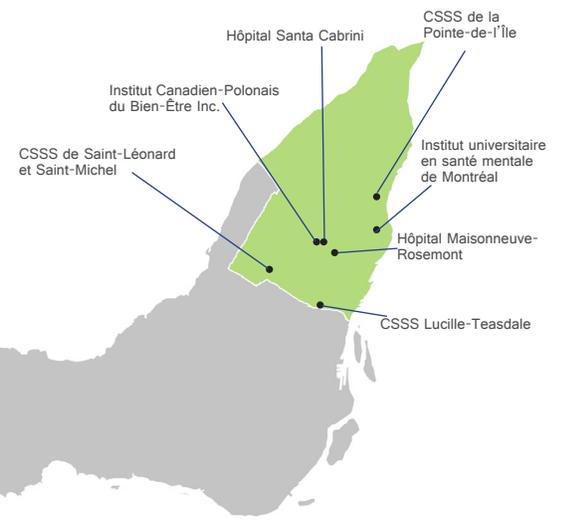
Le taux d'encadrement moyen ciblé par le MSSS est d'un cadre pour 20 employés, soit 557 cadres pour le CIUSSS. Cette cible demande un ajustement de 32 postes qui devrait être atteint avec les départs à la retraite et les mouvements de cadres dans le réseau.

735  
MÉDECINS

258  
CHERCHEURS

### Tournée du PDG, bientôt près de chez vous

Hôpital Maisonneuve-Rosemont :	12 mai
CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel :	13 mai
CSSS de la Pointe-de-l'Île :	14 et 25 mai
CSSS Lucille-Teasdale :	19 et 29 mai, et 1 <sup>er</sup> juin
Hôpital Santa Cabrini :	26 mai
Institut Canadien-Polonais du Bien-Être Inc. :	26 mai
Institut universitaire en santé mentale de Montréal :	29 mai



# Questions Réponses!

Voici les questions qui ont été posées le plus souvent lors des séances d'information avec les cadres dont le poste est aboli.

**Q** Si un cadre applique sur un poste et que sa candidature est retenue, est-il obligé d'accepter le poste? Que se passe-t-il s'il refuse le poste?

Lorsqu'un cadre est en remplacement, il est prévu, dans le règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres, que ce dernier a l'obligation d'accepter un tel poste. À défaut, il pourra perdre les mesures de stabilité d'emploi.

**R**

**Q** Est-ce que les premiers affichages de postes de cadres intermédiaires seront réservés aux cadres de notre CIUSSS?

Le MSSS qui encadre le fonctionnement des affichages a statué que, lors du premier affichage, les postes sont réservés aux cadres intermédiaires, aux cadres supérieurs et aux hors-cadres de la région (Montréal) dont le poste est aboli. Si un deuxième affichage est nécessaire pour combler un poste, ce concours sera ouvert à tous les cadres et hors-cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

**R**

**Q** Qui doit compléter un plan de remplacement?

Tous les cadres dont le poste a été aboli et qui ont choisi d'être remplacés dans leur secteur d'activités. Le plan de remplacement doit être soumis à l'employeur dans les trois mois de la date d'abolition de son poste, soit d'ici le 30 juin prochain.

**R**

**Q** Est-ce qu'un cadre dont le poste a été aboli et qui a été remplacé dans un poste doit compléter un plan de remplacement?

Dans la mesure où un poste est obtenu, le cadre n'est plus considéré comme étant en remplacement et les mesures de stabilité d'emploi ne s'appliquent plus. Il n'a donc plus à soumettre de plan de remplacement.

**R**



Vous avez des questions ou des sujets à proposer? Écrivez-nous à :  
[communications.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:communications.cemtl@ssss.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information sur le CIUSSS, consultez votre intranet ou le nouveau site Web à [www.ciuss-estmtl.gouv.qc.ca](http://www.ciuss-estmtl.gouv.qc.ca).

## Capsules

### Activités de reconnaissance

La reconnaissance du travail du personnel et des médecins nous tient à cœur. Aussi, pour cette année, les activités de reconnaissance amorcées par les établissements se poursuivront. Par contre, dès l'automne, nous entreprendrons une réflexion sur une nouvelle formule qui tiendra compte du contexte du CIUSSS.

### Budget

Les budgets 2015-2016 nous seront transmis cette année encore du MSSS par programme-clientèle et sur la base de ceux des anciens établissements. L'année prochaine, soit en 2016-2017, le financement devrait se faire en fonction des activités réalisées par le CIUSSS.

### Structure organisationnelle

La structure du CIUSSS se met progressivement en place. La nomination des cadres supérieurs se termine bientôt et les affichages pour les postes de cadres intermédiaires devraient donc débuter au cours des prochaines semaines. Ces affichages seront publics et s'adresseront en priorité aux cadres dont le poste a été aboli. En attendant, les gestionnaires actuels occupent toujours leurs fonctions et demeurent en place pour vous accompagner dans le changement.

### Conseils professionnels

Actuellement, un membre de chacun des anciens conseils professionnels siège sur un comité exécutif temporaire pour s'assurer d'une transition harmonieuse. Les règlements des prochains conseils sont en élaboration au MSSS et, dès qu'ils seront prêts, les conseils professionnels du CIUSSS pourront entamer les démarches légales pour leur constitution.

Une réalisation de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

> Prochaine parution : 26 mai 2015

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal

Québec